

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 avril 2018**

PUBLIE LE : 17 AVRIL 2018

Délibération n°110418-5 : Convention de groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures – période 2019-2022

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le quatre avril deux mille dix huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 4 AVRIL 2018 – NON QUORUM

Présents

**ACHERES
ANDRESY
CHAPET**

Véronique FORENSI, DELEGUE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BEAUNEZ, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT
Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**FOURQUEUX
LE PECQ**

**LE PORT-MARLY
MAISONS-LAFFITTE
MARLY-LE-ROI
ORGEVAL
VILLENNES-SUR-SEINE**

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	32
+ 1 Communauté de Communes	:	2
QUORUM	:	35
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	-

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le cinq avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 AVRIL 2018 – SUITE NON QUORUM

PRESENTS

ACHERES	Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
AUBERGENVILLE	Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
	Benoît BEAUNEZ, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
	Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
	Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
LES ALLUETS-LE-ROI	Robert COPIN, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Nicolas BENARD, DELEGUE SUPPLEANT
AIGREMONT	Ulrika BRUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
	Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
BOUGIVAL	Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT
	Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Pascale BARON, DELEGUEE TITULAIRE
	Christiane PIRET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE
	Eric GERNER, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Bruno CHELET, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE
	Sylvie HURTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
	Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
Thierry GUILLOT, DELEGUE SUPPLEANT
Emmanuela CARDOSO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI**

MORAINVILLIERS

ORGEVAL

Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT

POISSY

Karl OLIVE, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE
Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
Chantal POTTIER, DELEGUEE TITULAIRE
Henriette LARRIBAU, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Pierre LAIGNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Elisabeth MESSENGER, DELEGUEE TITULAIRE
Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

**VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET**

**VILLENES-SUR-SEINE
SIVOM MAISONS-MESNIL**

COMMUNES NON REPRESENTEES

AIGREMONT /BOUAFLE/ BOUGIVAL /CARRIERES-SOUS-POISSY/ CHAMBOURCY/
CHANTELOUP-LES-VIGNES/ CHATOU/ L'ETANG-LA-VILLE/ LOUVECIENNES/ MEDAN/ MORAINVILLIERS/
POISSY/ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/ VERNEUIL-SUR-SEINE/ VERNOUILLET/ VILLENES-SUR-SEINE

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	32
+ 1 Communauté de Communes	:	2
QUORUM	:	<i>Pas nécessaire</i>
<u>Délégués présents</u>	:	22
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	22

SIDECOM / CS – 110418-05

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG GRANDE COURONNE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES - PERIODE 2019/2022

RAPPORTEUR : Le Président

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

CONSIDERANT que le syndicat a adhéré en 2015 au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures initié par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile de France. La convention constitutive, ainsi que les marchés de prestations de services, arrivent à terme au 31 décembre 2018,

CONSIDERANT qu'un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2019-2022 et a, notamment, pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes de dématérialisation (dématérialisation des procédures de marchés publics, de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, de télétransmission des flux comptables, de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols) ainsi qu'aux prestations de services et fournitures connexes (parapheur électronique, certificats électroniques, système de convocation électronique, archivage électronique des actes générés par les solutions de dématérialisation) nécessaires au fonctionnement des prestations susvisées;

CONSIDERANT que chacune de ces prestations est à la carte, et que libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles ;

CONSIDERANT que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Qu'au vu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière ;

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2019-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures, pour la période 2019-2022 ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

SIDECOM / CS – 110418-05

ARTICLE 4 : DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17 AVR. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 17 AVR. 2018

Pour Extrait Conforme
Le Président du Syndicat Intercommunal



Jean Noël AMADEI